AMERICAN THEATRE,
CAMP STREET.

THIS EVENING, January 23, 1837,
Will be presented the play of the
HUNCHBACK.

Master Walter, — Mr C Mason
Sir Thos Clifford, — Forbes
Julia, — Mrs Lewis.
After which
Miss Hennings in a [illegible] Dance.
The whole to conclude with the Nautical Drama of
THE BLACK BRIG OF BERMUDA.
Or, The last words of Bill Jones.
Bill Jones, A young Pilot — Mrs Lewis
Molly O'Rook, — Mrs Lewis
During the play Mrs Lewis will dance a Sailor's Hornpipe.
Tomorrow evening,
MISS RUSSELL'S BENEFIT.

ST. CHARLES THEATRE.

This Evening, Monday, Jan. 23, will be performed the petit comedy of
HIDE AND SEEK.
Moses, — Mr Keeley.
Mrs Mordaunt, — Mrs Keeley.
To which will be added the last act of the drama of
CLARI.
Clari, — Mrs Keeley.
Rolamo, — Mr Keeley.
Grand Overture to Lestocq.
After which, never acted here, an entertainment called
TWICE KILLED.
Mr Facile, — Mr Keely
Fanny Pepper, — Miss Melton
To conclude with the petit opera of
NO SONG NO SUPPER.
Margaretta — Mrs Keely
Endless, — Mr Finn.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.
THE price of fresh flour being this day $11 00 per barrel, according to the tariff, the bakers must give during the ensuing week (commencing on Monday, 23d January,) 29 ounces of bread for a bit. The loaves which are sold at one bit for three loaves, are required to weigh 25 per cent more, that is thirty-six ounces and a quarter.
January 21, 1837.
jan 23 — D. PRIEUR, Mayor.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.
NOTICE is hereby given to the original purchasers of lots sold by authorization of the United States and the city of New Orleans, being now proprietors, and having complied with all the conditions required by the ordinances, to furnish their bonds to the commissioners of the general sinking fund, without delay.
All other proprietors of said lots will be expected to pay punctually their notes, or the notes that they may have assumed.
j 23 — D. PRIEUR, Mayor.

AT the annual meeting of the stockholders of the New Orleans and Nashville Rail Road Company, held pursuant to notice on the 3rd Monday of January 1837,
On motion of G R Stringer, Esq. seconded by John McDonogh, Esq. Dr. E. H. Barton was called to the chair; and on motion of James W. Breedlove, Esq. seconded by M. W. Hoffman, Esq. Duncan N. Hennen, Esq. was nominated Secretary of the meeting; when the President of the Company, M. W. Hoffman, Esq. presented the second report of the President and Directors to the stockholders, which was read.
And on motion of G. R. Stringer, Esq. seconded by Thos. Curry, Esq. it was unanimously ordered, that the report be accepted.
And there being no farther business before the meeting, on motion of G. R. Stringer, seconded by Thos. Curry, it was ordered, that the meeting adjourn.
(Signed) E. H. BARTON, Chairman.
DUNCAN N. HENNEN, Secy.
jan 23

NOTICE.—I the undersigned inform the public that it was through error that Mr. V. A. Miebor, published in the Echo of Saturday, that I had sold to him my interest. Because my intention is to continue the same kind of business as heretofore in my individual name.
jan 23—3t — RNO. FERNANDEZ.

NOTICE.—Was lost by the undersigned, a note dated 10th January, at 3 months, on Friday or Saturday last, for the sum of three hundred dollars, drawn by Ls. Ferrot, and endorsed by Mr. Louis Spiterno: whosoever may have found said note is requested to have it deposited at the office of Joseph Cuvillier, Esqr. Notary, Royal street, between St. Louis and Conti, the payment of said note having been stopped.
jan 23—3t — PIERRE ARAMBIDE.

HAVANA COFFEE & SEGARS.—200 bags Havana Coffee and 250,000 segars of superior quality, landing from brig Morris Cooper, for sale by
jan 23 — R GRONING & Co.

EXCHANGE on New York, for sale by
jan 23 — R GRONING & Co.

CORN MEAL—50 bbls corn meal landing and for sale by — jan 23 — R GRONING & Co.

COAL YARD—The subscribers offer for sale at their yard, No 132 Old Basin, Liverpool coal of a superior quality at $3 50 per bbl, or Pittsburg at $2 50. Persons sending orders will be particular in mentioning the kind they wish. — W E & R MURPHY,
jan 23 — 132 Old Basin.

POLISH BROWN LINEN—390 rolls 40 inches wide and very stout, suitable for baling tobacco, and for plantation use; for sale by
JOHN H. MARTINSTEIN,
j 24 — Corner of Bienville and Dauphin st.

TAR—400 kegs of tar in good order for sale by
W E & R MURPHY,
jan 23 — 132 Old Basin.

NOTICE.—Mr. J P Williams, purchaser of several lots of ground in suburb Washington, sold by M. Barnett Senr. Auctioneer, on the 29th September last, is requested to call within 10 days of this publication, at the office of C. Pollock, Esq. Notary Public in this city, in order to fulfil the terms of said Auction sale, otherwise said lots will be resold at the new Exchange, corner of Chartres and St. Louis streets, on the 4th February, 1837, by M. Barnett Senr. for his account and risk. — jan 23

$100 REWARD.
RANAWAY, Nov. 5th, the Mulatto Henderson, about 35 years old, 5 feet and a half high, strong fellow, lightly marked with the Small Pox, most likely he will try to pass for a freeman being in the habit of having passports. He was dressed with cottonade pantaloons, a woollen cloak, and wore a straw hat. As Henderson had but a short time with his present master, it is to be supposed that he does not remember his name, and he will say to belong to Mr. Justin Boskier.
The above reward will be paid on his being lodged in jail and giving notice to the Bee office.
Captains of vessels and others are warned not to employ or harbor said slave. — 23 jn

$25 REWARD.
RANAWAY, on the 15th January, inst. from the steam boat Two Friends, now laying at Mr. Byrne's ship yard, the boy Joseph Creighton, belonging to the Board of Public Works. He is 35 years old, 5 feet 5 inches tall, light black pox marked; had on when he left the boat, a black cloth cap, blue jacket and lindsey pantaloons; he speaks both English and French, and had lived in the city previous to his being purchased by the Board of Public Works.
The above reward will be given to any person who will apprehend him and lodge him in Jail, or return him to me on board, or to Mr. E. Rousseau, Secretary of the Board of Public Works, Toulouse street, 27.
Wm. MAYO, Sup. of Public Works,
jan 23 3t w — Captain of the S. B. Two Friends.

ARTICLES FOR BALLS AND EVENING PARTIES.
THE SUBSCRIBER respectfully informs the public that he has just received from Europe by the late arrival, a large assortment of articles, expressly appropriated for
Balls and Evening Parties.
He will sell them at a very moderate price wholesale and retail.
Valenciennes lace and Malines of various sizes.
Entre deux de Malines.
Gros de Naples, satins and Florence, very rich and of all colors for gowns.
Very beautiful muslin for do
Do do of thread and wool for do
Merinos for gowns.
Chaly thibets knitted, satin and cachmeres very rich, of all sizes and most tasteful.
Silk stockings, scotch thread, and rich merinos.
Silk gloves, fiosette, merinos and tiread.
Satin gowns, muslin and crape knitted.
Cambrick hdkfs by the piece.
do do embroidered and adorned with lace.
Cloaks of merinos and embroidered satin.
Assorted perfumery of the best quality.
First rate Cologne water.
Complete sets of China.
An assortment of jewelry.
Lamps and mechanics flambeaux.
Silver plates boxed in the Gothic taste.
S MITAUD,
jan 20—3t — 71 Royal st.

THE undersigned, Assessors of Taxes for the 1st district for the parish of New Orleans, (from Orleans street to Canal street, the north-west part included), having completed their work, give advice that the Assessment Roll will be deposited during ten days at Mr F. Lafargue's, St Louis street, between the Levee and Chartres street. — F. LAFARGUE,
JOHN THIBAUD,
jan 20 — Mo. BOCK.

Seawell & Reid.
ATTORNEYS AT LAW, MOBILE.
nov — Mobile, (Ala.)

H. PALOC & Chas. Dufour, inform their friends and the public, that they have entered into co-partnership this day, the 20th of January 1837, under the firm of H. Paloc & Dufour, and that they continue the same business as heretofore.
Their office is in Conti street, opposite the Bank of Louisiana. — j 21 3t

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 2 Janvier 1837.
Résolu, Que le conseil considérant comme important le prolongement de la rue Claiborne, dans toute l'étendue de la 1ère. municipalité, ordonne, par la présente, l'ouverture de la dite rue. Le maire et l'avocat de la ville sont priés et requis de mettre à exécution la présente résolution chacun en ce qui le concerne et en se conformant aux dispositions de la loi du 3 avril 1832, pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues, &c.
Signé — PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 7 janvier 1837.
Signé — DENIS PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme
THEARD, Jr Secrétaire.
Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des sections première et deuxième de la loi du 3 avril 1832, avis est donné, que l'intention du conseil de municipalité No. 1 est de faire prolonger la rue Claiborne, en ligne droite, depuis l'endroit où elle se trouve actuellement près de la rue des Ursulines, jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le dit prolongement devant traverser les propriétés des personnes dont les noms suivent: Charles [illegible], Prosper Anger, [illegible] Ch. [illegible], [illegible], N. Rillieux, [illegible], Dr. Pinson, [illegible] Pedesclaux, [illegible] Anthony Fernandez [illegible] Orléans, [illegible] 1837.
[illegible] PRIEUR [illegible]

[illegible] assigné arrivé [illegible] le public qu'il [illegible] des cheveux [illegible] cravattes pour [illegible] brosses et [illegible] en cheveux [illegible] boucles d'[illegible] de sûreté [illegible] perruques [illegible] et femmes [illegible] par ses soins [illegible] satisfaire [illegible] demandes que l'on [illegible] adresser [illegible] visiter. Comme par le passé [illegible] domicile [illegible] abonnements [illegible] élèves. [illegible] LOUP.

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 23 JANVIER 1837.

QUESTION DU TEXAS.

S'il ne s'agissait dans cette importante question que de dire:—Le bon droit est du côté des Texiens, donc il faut soutenir leur cause, quel peuple, quel gouvernement mieux que celui des Etats-Unis serait justifiable d'y prendre une part active, et d'aider les colons, par tous les moyens que sanctionnent la philosophie, la morale, la religion et le droit des gens, à s'affranchir du joug qu'on voulait leur imposer et à se placer au rang des nations libres et indépendantes du monde!

En effet, à part le chapitre des sympathies, que nous ne regardons que comme chose tout à fait secondaire, à part celui plus puissant encore des intérêts généraux, qui trouveraient de grands avantages à voir le Texas se détacher de la république mexicaine et former un état séparé, et régi par le même système de lois, de mœurs, de commerce et d'industrie que celui qui gouverna la fédération américaine; à part enfin, le chapitre des intérêts privés, qui portent une partie du peuple américain à désirer ardemment l'indépendance de la colonie, le point de vue politique de la question ne devrait-il pas paraître suffisant pour requérir l'intervention des Etats-Unis en faveur du Texas, si d'ailleurs notre charte constituante et les lois générales de notre gouvernement ne nous forçaient, nationalement parlant, à nous maintenir, dans l'attitude de la plus stricte, disons de la plus barbare neutralité?

Cette charte est impérative: et ni la branche législative, ni l'exécutif de notre gouvernement ne sauraient l'enfreindre sans s'exposer à encourir le blâme des peuples civilisés et à donner à nos actes nationaux une nuance de mauvaise foi, d'égoïsme et de cupidité dont les royaumes de la vieille Europe, toujours sur le qui vive au sujet de l'agrandissement moral et physique de notre pays, profiteraient peut-être un jour pour nous déclarer la guerre, ou du moins pour entraver la marche de nos opérations commerciales. En réfléchissant néanmoins avec attention sur le rôle de neutralité que nous sommes forcés de jouer dans les questions de haute politique, de nation à nation, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il est à regretter que la charte des Etats Unis ait voulu que l'égoïsme mercantile remplaçât en Amérique ce que les intérêts royaux requièrent des cabinets européens, et que dans l'un et l'autre des deux hémisphères, lorsque les choses arrivent à ce point où la vitalité d'un peuple bien intéressant, est mise en jeu—témoin l'affaire des Polonais, témoin encore la question du Texas, il y ait une puissance invincible qui crie aux gouvernemens, "vous serez neutres, et vous laisserez égorger des hommes, que la justice et l'équité voudraient que vous protégeassiez de tout votre pouvoir."

Analysons une partie des faits passés et présens, et voyons si, en faisant abstraction du caractère de neutralité que la charte exige de nous, les circonstances politiques, et le bon droit de la question texienne réclament en faveur des colons l'appui du peuple des Etats-Unis et l'intervention du gouvernement. Avant de procéder à cet examen, nous désirerions que ceux de nos lecteurs qui se sont prononcés contre les Texiens voulussent bien se dépouiller un moment de leurs opinions, formées trop à la hâte, et surtout de leurs préjugés, et qu'ils nous suivissent attentivement dans notre analyse. Ce sont des faits historiques que nous allons leur soumettre, et les intérêts personnels, les haines, les sympathies en faveur des Mexicains ne devraient jamais être d'un poids suffisant pour faire pencher la balance ainsi qu'ils l'entendent. La balance de l'histoire est la seule dans laquelle il faut peser cette question. Voyons maintenant ce qui s'est passé entre le Texas et le Mexique.

La première demande que l'on se fait est naturellement celle-ci: quelle est la cause qui a donné lieu au soulèvement de la colonie?—L'histoire répond: Plusieurs causes l'ont produit. Une série d'agressions aux lois de colonisation;—Un refus de la part du Mexique de protéger les établissemens coloniaux contre les déprédations des hordes d'Indiens—Des lois qui excluent les citoyens des Etats Unis du Nord de pouvoir être admis dans le pays. Un refus d'inclure la province dans le système fédéral ainsi qu'il a été pourvu par la constitution;—et, finalement, l'établissement d'un gouvernement central et la destruction de la constitution. Ces différentes causes ont donné naissance aux évènemens suivans:

En 1824 il y eut une convention des représentans de toutes les provinces, et l'on y adopta un système fédéral et une constitution en vertu desquels, le Mexique fut déclaré république. Le Texas, à cette époque, ne possédait pas le nombre voulu d'habitans pour former un Etat; mais il fut provisoirement réuni à la province de Coahuila, et les deux conjointement devaient composer l'Etat de Coahuila et Texas, jusqu'à ce que celui-ci possédât les élémens nécessaires pour former lui même un état séparé. Cette loi fut comprise et calculée comme devant garantir au Texas une existence politique dès qu'il serait à même de s'y maintenir.

En 1833, les colons s'étant assurés que le chiffre de la population égalait et surpassait même celui de plusieurs des vieux états, et que les ressources du pays étaient de nature à constituer les élémens requis, ils s'assemblèrent en convention et dressèrent une constitution conforme aux principes fondamentaux de celle de la république mexicaine. La charte fut présentée au congrès général, avec une pétition demandant que le Texas fut admis dans la fédération. On rejeta la demande et le délégué chargé de la transmettre fut emprisonné.

En 1834, le congrès constitutionnel fut dissous en vertu d'un ordre militaire de Santa Anna, avant l'époque fixée par la constitution pour l'ajournement; et l'année suivante un second ordre militaire organisa un nouveau congrès sur des bases aristocratiques ecclésiastiques et centrales. De nombreuses applications furent faites par les assemblées de citoyens et par quelques unes des législatures d'états, demandant le rétablissement de la constitution et du gouvernement fédéral, et protestant contre la subversion des lois. On ne fit aucun cas de ces demandes et dans mainte circonstance les auteurs furent persécutés et emprisonnés.

Le gouvernement militaire, ou central, déposa le vice président constitutionnel, sans forme de procès en élut un autre à sa place, fit du sénat et de la chambre des représentans une seule branche législative, et, constitué de cette façon, se déclara investi de tous les pouvoirs dévolus à une convention légitime. Par suite de cette usurpation, le nouveau gouvernement abolit la constitution fédérale et proclama le système consolidé.

En 1835, (septembre) le général Cos envahit la province du Texas avec des troupes de terre. Il reçut l'ordre de désarmer les citoyens et à exiger d'eux une soumission discrétionnaire au gouvernement central et militaire, sous peine d'être expulsés du pays. Dans le même temps on déclara tous les ports en état de blocus. La force militaire arriva à Gonzales, requit les citoyens d'avoir à mettre bas les armes. On s'y refusa: une bataille s'ensuivit, et elle se termina par la retraite des Mexicains.

Tels sont les principaux évènemens qui ont donné naissance au grand drame politique du Texas: drame dans lequel tous les citoyens des Etats-Unis ont joué un rôle direct ou indirect;—les uns en procurant aux colons les moyens de résister au gouvernement de fer qu'on voulait leur imposer—les autres en protestant contre la conduite de ceux qui intervenaient ainsi dans une question qui devait leur être tout à fait étrangère et dont la solution leur semblait devoir être laissée aux soins des deux parties belligérantes, sans que le peuple des Etats-Unis déviât un seul moment de la ligne de neutralité qui lui était tracée par la constitution.

Il est bon de faire remarquer ici que jusqu'à la dernière époque que nous avons citée (septembre 1835) les Texiens ont toujours affirmé que ce qu'ils voulaient, n'était pas une séparation de la fédération mexicaine, mais bien le rétablissement du gouvernement sur les bases de la constitution de 1824.

Mais plus tard, lorsque le congrès de Mexico a persisté dans ses exigences; lorsqu'il n'y avait plus pour les colons d'autre espoir que de passer sous les fourches caudines ou de renoncer à la patrie qu'ils s'étaient faite et où tous leurs intérêts étaient attachés, ils ont dû changer d'attitude: ils ont proclamé un gouvernement provisoire: ils se sont organisés en république distincte. Ils ont supporté avec ce calme, ce courage et cette espérance émanant de la justice et de la bonté de leur cause tous les dangers d'une guerre longue et désastreuse; ils ont vu leurs villes livrées au fer et aux flammes; une armée envahissante, traverser le pays, leurs moissons brûlées, leurs campagnes jadis si riantes et si richement parées, transformées en vaste désert, sillonné par des ruisseaux de sang: et se raidissant contre les premiers revers éprouvés, ils ont poursuivi leurs projets avec un patriotisme qui augmentait par le malheur: ils ont enfin joint l'ennemi aux plaines de St. Hyacinthe, et la victoire qu'ils y remportèrent décida de leur sort futur et de l'indépendance nationale de leur colonie.

Tous les faits que nous venons de citer sont de notoriété publique: de leur combinaison découle l'équité de la cause du Texas, et l'injustice des prétentions de Santa-Anna et de son congrès de Mexico; à moins donc que le système de préventions ne soit tellement prononcé contre les Texiens qu'il ne fasse voir en eux que des rebelles et des ravisseurs d'une chose qui ne leur appartient pas, il est impossible qu'on n'admette pas la légalité de leurs droits et que tout homme libéral et consciencieux ne soit pas satisfait d'un résultat qui vient de consolider l'indépendance de la colonie.

La question, de droit, nous paraît donc incontestable. Quant à celle de l'intervention du gouvernement des Etats-Unis, il nous paraît bien difficile de décider comment, [illegible] et sous quelles conditions elle [illegible] commencer à agir, et jusqu'à quel degré [illegible] système de neutralité. Le président a [illegible] dernier message spécial sur les affaires du [illegible], déclaré que la colonie ne possédait pas encore les conditions voulues pour que l'intervention américaine en sa faveur fut justifiable, et pour que le gouvernement pût, sans manquer à ses principes de politique, [reconnaî]tre l'indépendance de ce pays. Cette opinion [illegible] nous semble exagérée puisqu'il est dé[montré] que le Mexique, dans le moment actuel, est [hors d']état de soutenir une guerre [illegible] l'armée Texienne [illegible] le gouvernement [illegible] subvenir à [illegible] dans les [illegible] pour [illegible]

Jackson a donc poussé trop loin ses scrupules: dans les doutes où il se trouvait il a cru que pour maintenir dans toute son intégrité le caractère national, il valait mieux attendre les résultats de la prochaine campagne. Il a d'ailleurs laissé la décision de ce point au congrès; et bientôt nous connaîtrons l'opinion de nos mandataires généraux à ce sujet, car Mr. Walker, du Mississipi, a déjà présenté la résolution suivante qui paraît avoir trouvé un grand nombre de partisans dans le sénat des Etats-Unis.

"Attendu que l'Etat du Texas ayant établi et maintenu un gouvernement indépendant, capable de remplir, tant à l'intérieur qu'au dehors, toutes les obligations qui sont imposées aux gouvernemens libres et souverains, et attendu qu'il n'existe aucun sujet raisonnable de croire que le Mexique obtiendra d'heureux résultats dans la guerre qu'il a engagée contre le Texas, résolu qu'il est juste et convenable conformément aux lois des nations et aux coutumes de ce gouvernement dans de semblables circonstances, que l'indépendance et l'existence politique du dit Etat, soient reconnues par le gouvernement."

Dans quelques semaines nous connaîtrons le sort de cette résolution.

REVENU DE LA NATION.

Le projet de bill suivant a été présenté par M. Cambreleng, rapporteur du comité des ressources, devant la chambre des représentans des Etats-Unis le 11 du courant.

BILL pour proportionner le revenu des Etats Unis aux besoins du gouvernement.

Sect. 1re. Il est décrété qu'à dater du 30 septembre prochain, il sera fait une déduction d'un tiers, sur les importations étrangères sujettes à des droits, d'après un acte du 14 juillet 1832, intitulé: "acte pour altérer et amender les actes qui imposent des droits sur les importations", ou d'après tout autre acte, lorsque ces mêmes droits excéderont 20 pour cent sur la valeur des importations. A dater du 31 mars 1837 la moitié du reste de cet excédent, nonobstant toute disposition contraire de l'acte du 31 mars 1833.

Sec. 2me. Il est de plus décrété qu'à partir du 30 septembre prochain, les droits sur le sel et le charbon seront révoqués.

PROJET D'UNE POSTE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET PLAQUEMINES.

Dans la séance du sénat des Etats-Unis du 11 du courant, M. Nicholas a présenté la résolution suivante:

Résolu que le comité des postes et routes publiques sera requis de s'enquérir de la convenance d'établir une poste, pour le trajet de la malle, trois fois la semaine, sur la rive Ouest du Mississipi, à partir de la N. Orléans, jusqu'à Plaquemines, dans la paroisse d'Iberville.

PAR L'ESTAFETTE.
CONGRES GENERAL—Sénat.
Séance du 12 janvier.

M. Calhoun propose de renvoyer les ordres du jour pour prendre en considération le bill qui maintient en vigueur certaines sections du bill des dépôts, de la dernière session.

M. Grundy dit qu'il conviendrait mieux de s'occuper d'abord du bill qui limite les ventes de terres publiques. Il y a tant de réductions d'opérées par le premier bill qu'il paraît comme une chose certaine qu'il n'existera plus d'excédent, et, par conséquent, que le bill devient purement inutile. Il espère donc que le sénat ne s'occupera pas de ce sujet dans la séance actuelle.

M. Calhoun est de l'opinion du sénateur du Tennessee: la seule cause qui l'a porté à demander que l'on prît le bill en considération était simplement de faire fixer pour l'époque de la discussion du bill un jour subséquent à celui où le bill des terres publiques serait soumis devant le sénat.

M. Calhoun dit cependant qu'avant que le jour ne soit désigné, il désirerait obtenir de la commission des finances quelques informations qui le missent à même de savoir l'époque à laquelle elle serait prête à faire son rapport sur les réductions.

M. Wright, président de cette commission, dit qu'il lui est impossible de donner une information précise à ce sujet. La commission travaillait à rédiger son rapport et faisait de son mieux pour le présenter aussi promptement qu'il sera possible de le faire.

Le bill est renvoyé au jeudi suivant.

La résolution présentée par M. Walker au sujet du Texas est renvoyée au mercredi suivant, et mise à l'ordre spécial du jour pour cette époque.

M. Benton désirerait que la commission sur les terres publiques, à laquelle avait été référée la résolution des deux chambres concernant l'ordre de la trésorerie fut investie du pouvoir de s'enquérir de l'effet qu'a produit l'ordre du 11 juillet dernier sur les affaires du pays et les institutions monétaires des Etats; de la conduite des banques relativement à cet ordre; des tentatives qu'elles ont faites, si tel est le cas, pour retirer les espèces de la circulation et embarrasser ainsi les affaires et le change du pays. Ladite commission devant aussi avoir le droit de sommer devant elle tout témoin et de faire procéder à toute enquête &c. Cette proposition reste déposée sur le bureau.

M. Preston présente une résolution, qui reste déposée sur le bureau, requérant la commission sur les affaires militaires de s'enquérir s'il serait convenable de faire procéder par les officiers d'un rang élevé et d'une expérience consommée à l'examen des améliorations apportées par Mrs. Hall, Cochran, Colt et le baron Hasket dans le système d'armes à feu; et que lesdits officiers devront présenter un tableau des principaux avantages du nouveau système, entr'autres ceux qui suivent: 1o. la célérité de la détonnation; 2o. la portée du coup, 3o. sa justesse. 4o. les inconvéniens de chaleur résultant de la rapidité de la décharge. 5o. la possibilité de se servir de cette arme comme d'une carabine. 6o. la simplicité et l'économie de la construction; 7o. la durabilité; 8o. l'économie de munition; 9o. le nombre de charges que peut porter un fantassin; 10. des avantages de l'arme dans une charge de cavalerie; 11. des avantages qu'il y aurait pour le cavalier de s'en servir.

Chambre des Représentans.
Séance du 12 janvier.

La chambre reprend en considération le bill qui réduit les revenus proportionnellement aux besoins du pays. La question roule sur la proposition faite par Mr. Lawrence de renvoyer le bill indéfiniment.

Mr. Corwin a la parole. Il dit qu'il n'occuperait pas le tems de la chambre sur ce sujet, si le devoir ne lui était imposé de donner son opinion comme membre de la minorité de la commission. Il penche entièrement pour que l'on dispose en dernier ressort de ce bill avant l'heure de l'ajournement, et le mode de disposition qu'il préfère, c'est qu'on le renvoie indéfiniment. Il n'y a plus que 22 jours de laissés aux bureaux pour réparer les affaires générales, à l'exception des jours réservés pour les bills particuliers. Dans de semblables circonstances il ne croit pas qu'il convienne de s'occuper du sujet en question: on n'en viendrait pas à bout, alors même que toute la journée y serait consacrée; et il n'y aurait d'autre résultat que de prévenir l'action de la chambre sur d'autres sujets importans. Le président, dit Mr. C., n'a pas dans son message recommandé l'adoption d'une pareille mesure; il n'a fait que suggérer son opinion sur quelques sujets de législation. On ne devait donc pas s'attendre à la présentation du bill, car il est encore prématuré. L'honorable député croit que l'effet du bill sur l'industrie et la prospérité du pays serait des plus désastreux. En s'étayant sur les calculs du rapport, et en supposant qu'ils soient exacts, le bill doit abolir des branches de revenu qui produisent annuellement la somme de trois cent cinquante millions de piastres. Il faudrait abandonner soudainement le système de législation suivi pendant les vingt dernières années, pour mettre sur pied un système tout nouveau de politique. Peut-on s'imaginer qu'une chose de cette nature doive s'effectuer sans que l'on ait préalablement fait des investigations très étendues et très raisonnées à ce sujet. Une question où il s'agit d'enlever au peuple trois cent cinquante millions de ses revenus ne doit pas se trancher d'un seul coup, sans délibération et simplement sur la foi des membres de la commission des ressources. Il est persuadé que la chambre ne se jettera pas sur ce bill dans le cours de la session, et c'est pour cette raison qu'il s'est montré en faveur du renvoi indéfini. Une autre doctrine toute nouvelle que le rapport semble établir c'est que la foi publique n'est pour rien dans cette question, et que la chambre ne doit y faire aucun cas. Les mêmes individus qui se montraient si bien disposés à guerroyer avec la France pour résister à une violation de promesse, sont les premiers maintenant et les plus ardens à violer solennellement la leur envers ceux qui ont été induits, en vertu de nos lois, à risquer du commerce leurs capitaux et leur industrie pour les transporter dans les manufactures. Mr. Corwin fait alors l'histoire de l'acte de compromis, et démontre que cet acte impose au gouvernement des obligations d'un caractère éminent, et qui le mettent dans l'impossibilité de ne pas réduire les droits protectifs avant l'année 1842.

Mr. Cushman, du N. H., en réponse à des remarques précédemment faites par Mr. Laurence, qui désirait savoir s'il se trouvait présent un député de la Nouvelle Angleterre qui affirmât qu'il croyait la mesure avantageuse aux intérêts du pays, se lève, et dit qu'il était prêt à affirmer la chose, et qu'il était d'opinion que le peuple de l'Etat qu'il représente en partie supporterait également la mesure. Mes constituans, dit-il, s'opposent à l'accumulation du revenu et ne veulent pas qu'il soit réparti, ni appliqué à des objets d'améliorations internes. Ils pensent comme Mr. Jefferson et ne sont en faveur que de celles des branches de manufactures qui peuvent fleurir sans le secours des droits protectifs.

Quant à l'acte de compromis, Mr. Cushman ne croit pas que la mesure proposée en soit une violation; car le compromis avait en vue cette mesure même. D'ailleurs l'acte contient un proviso par lequel aucune de ses dispositions ne pourrait empêcher de faire avant 1842 telles altérations dans le tarif que l'on jugerait nécessaires à l'effet de prévenir tout déficit ou tout excédant dans les revenus. Il est donc incorrect de dire que la mesure était en violation du compromis.

Mr. Muhlenburg demande que le bill soit déposé sur le bureau pour être imprimé ainsi que le rapport qui l'accompagne.

Nota—Avant que la question ne fut posée, le rapporteur de notre correspondant de Baltimore fut obligé de clore ses notes et de les expédier.

(Communiqué.)

Nous avons vu dernièrement que l'on a fait connaître au public plusieurs sites propres à bâtir des villes, tous avaient sans doute des avantages particuliers, puisqu'il ont eu des prôneurs. C'est avec le plus grand plaisir que nous avons remarqué parmi les endroits propres à attirer l'attention du public la nouvelle ville d'Harlem.

Cette ville est située au-dessus de Carrolton, à 25 ou 30 minutes de distance par le chemin à coulisses dans l'endroit connu de la plantation de D'Aquin sur la carte de Zimpel. Nous n'avons point l'intention de jetter de la défaveur sur aucuns projets de villes ni d'entrer ces avantages pour le plaisir de le faire; nous avons soigneusement examiné les avantages que les capitalistes et la communauté en général ont de la ville d'Harlem. Nous avons reconnu sa situation locale, et sans avoir aucun intérêt particulier nous pouvons déclarer avec franchise qu'il n'existe aucune propriété qui ait été mise en vente, ou présentée au public qui offre de semblables avantages pour former des semblables établissemens. Les personnes désirant spéculer avec avantage sur des biens-fonds ne doivent pas laisser échapper cette occasion.

Le terrain près de la rivière est bien situé pour construire des maisons de famille étant élevé, d'une bonne terre excellente pour cultiver ou tout autre emploi.

Le terrain près la route de la Métairie est aussi extrêmement bien situé pour des établissemens immédiats ou améliorations. La fin de la ville, sur le lac, doit également devenir d'une grande valeur, en tournant une belle rive propre à la pêche et aux bains et de plantravaréalé bientôt par les chemins [illegible] de la Nouvelle Orléans et de Nashville, [illegible] partie que ce soit de la ville d'Harlem [illegible] les lots ils seront toujours d'une [illegible] les améliorant ou les louant, [illegible] avec avantage. Il existe une très [illegible] d'acheter des biens-fonds qui rapportent [illegible] revenu à son propriétaire, entre ceux qui restent trois ou quatre ans sans aucun rapport. Si on achète des lots dans une ville comme Harlem, qui ne sont qu'à 30 minutes du centre des affaires de la ville, il est facile de concevoir qu'un grand nombre seront bientôt bâtis, ce qui naturellement augmentera de beaucoup la valeur des autres, qu'ils soient améliorés ou non, et particulièrement des propriétés achetées dans une ville rapporteront de suite et doivent être plutôt recherchées que celles qui ne rapportent rien.

Mais la valeur des propriétés dans Harlem s'augmentera encore de beaucoup, non seulement par les avantages de son accès facile et sa proximité de la ville, mais encore par le canal projeté qui doit unir le Mississipi au Lac Pontchartrain, et qui doit passer dans le centre de la ville.

On pourra peut-être que ces ouvrages ne sont que projetés sont chimériques et ne s'exécuteront pas. Que ceux qui doutent de la possibilité de les faire, jettent les yeux sur la carte du pays, examinent la route, et voyent la position favorable des terrains pour une telle entreprise, qu'ils réfléchissent à ce que le courage et la persévérance des américains ont accompli et sont capables d'entreprendre: et ils diront alors que non seulement l'exécution de cette grande entreprise est praticable, mais qu'elle est certaine.

Les avantages de ce canal en donnant aux propriétaires la puissance d'une chûte d'eau de 14 pieds pour toutes espèces d'entreprises manufacturières sont immenses; des scieries allant par le pouvoir de l'eau offriront aux habitans d'Harlem des bois de superbe qualité de toutes espèces presque à leurs portes, tandis que des briques peuvent être fabriquées en abondance du limon de la rivière dans le canal. Il faut ajouter à tous ces avantages le chemin à coulisses de Carrollton qui doit y passer et qui augmentera de beaucoup les propriétés.

Nous avons clairement démontré que les propriétés achetées dans Harlem deviendront dessus productives aux propriétaires et de plus que leur valeur augmentera de beaucoup par la construction du canal et la continuation du chemin à coulisses de Carrollton que tout nous fait croire sera bientôt complette.

D'après cela, en examinant cette ville avec impartialité, nous pensons réellement qu'aucune propriété ne mérita plus l'attention du public et acquéreurs de biens fonds que la ville d'Harlem, et nous ne pouvons qu'ajouter que s'ils désirent acheter des biens fonds ils ne doivent pas laisser échapper une aussi bonne occasion. — 23 janv—1

LEGISLATURE D'ETAT.
TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Jeudi 19 janvier 1837.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, il a été permis à M. Andrus de changer le vote qu'il avait donné, sur la question pour d'adoption de la 1re. section du bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses et de banque de la Louisiane et du Mississipi.

M. Avery a présenté la résolution suivante:

Résolu qu'un comité réuni composé de 3 membres de la chambre et—membres du sénat, soit nommé pour prendre en considération et de rapporter l'avantage qu'il y aurait de créer une bibliothèque pour l'Etat.

Laquelle a subi sa 1re. lecture et sur motion a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

L'orateur a nommé M. Barrow, du comité judiciaire, en remplacement de A. Mouton, démissionnaire.

M. Brashear, de la part du comité des améliorations internes auquel était référé le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses et de banque de la Louisiane et du Mississippi, a fait le rapport suivant.

Rapport du Comité sur les Améliorations Internes.

Le comité auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses et de banque de la Louisiane et du Mississippi," a pris le dit bill en considération, et demande respectueusement à en faire un rapport favorable, sans changer cette partie du bill qui pourvoit à la construction d'un chemin à coulisses y mentionné, et d'après l'opinion de la chambre telle qu'elle a été exprimée par un vote sur la 4me section qui concède des privilèges de banque; votre comité rejète le reste du bill dans toutes les autres parties qui tendent à accorder ces privilèges, et renvoie à la chambre le bill tel qu'il a été amendé; votre comité, confiant dans la libéralité de ceux qui prennent intérêt au succès du dit bill, rendra aux membres la justice de croire qu'ils n'ont été guidés par d'autre sentiment que celui d'une conviction intime, que les capitaux investis dans les banques de notre état, sont maintenant aussi étendus qu'ils peuvent l'être; non qu'il doute de la stabilité de ces capitaux, s'ils étaient consacrés spécialement à l'encouragement du commerce et de l'agriculture de l'Etat, car, tel est maintenant ce système de banques par toute l'union, que votre comité craint qu'il ne compromette les institutions les mieux établies dans le pays, et votre comité ne saurait adopter l'idée qu'il est de la politique ou de la justice, que l'Etat de la Louisiane soit tenu de créer des ressources pour la vallée du Mississipi, d'où il résulterait que l'Etat devra se maintenir ou tomber selon le caprice des autres Etats. Ces considérations ont porté votre comité à rapporter le bill tel qu'il a été amendé, et prie d'être dispensé de toute considération ultérieure.

Sur motion le dit rapport a été adopté.

Le dit bill a subi sa première lecture par le titre seulement et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de. fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Haile a présenté le bill intitulé "Acte pour établir une cour criminelle dans le 3me. district judiciaire, lequel a subi sa 1re. lecture par le titre seulement et sur motion ordonné qu'il soit imprimé et référé au comité judiciaire.

M. Sparks, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie de navigation de la Nouvelle Orléans et du Texas," lequel bill a subi sa 1re. lecture par le titre seulement et sur motion l'impression en a été ordonnée.

M. Slidell conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour restreindre et régler et définir plus exactement les pouvoirs et privilèges des corporations,"

Lequel a subi sa 1re. lecture et sur motion ordonné qu'il soit imprimé et référé au comité judiciaire.

M Kennedy conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé, "Acte pour mettre [illegible] de la Nouvelle Orléans, lequel a subi sa 1re. lecture et sur motion a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. McDonald a présenté le bill intitulé.

"Acte pour incorporer l'institut de Tellenburg de la paroisse St. Tammany" lequel a subi sa 1re. lecture et sur motion renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Par un message venu du sénat par M. Davis son secrétaire, la chambre est informée du concours de ce corps, avec un amendement, à la résolution fixant vendredi 20 du courant, pour procéder à l'élection du trésorier de l'Etat.

Le concours de la chambre est demandé au dit amendement.

Sur motion, la chambre y ayant donné son concours.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par le même message, le concours de la chambre est demandé à une résolution concernant le relevé du bayou Pierre Lac.

Sur motion, ladite résolution a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par un autre message, venu du sénat par M. Davis son secrétaire, le concours de la chambre est demandé aux bills suivans:

Acte pour amender un acte pour autoriser la cour de district d'émanciper les mineurs et

Un acte amendant les actes relatifs à l'académie de Montpellier et au collège d'Alexandrie.

Lesquels ont subi leur 1re. lecture et sur motion renvoyés à demain pour être lus une 2de. fois.

Par un message venu du sénat, la chambre est informée du concours de ce corps, à une résolution instituant un comité spécial pour examiner l'asyle catholique de la Nouvelle Orléans, pour venir au secours des orphelins.

La chambre est de plus informée que Mrs. Johnson et Ducros ont été nommés dudit comité de la part du sénat.

ORDRE DU JOUR.

La chambre a pris en considération la résolution nommant un comité à l'effet de visiter le collège de la Louisiane à Franklin.

Ladite résolution a été adoptée.

L'orateur a nommé Mrs. Bossiert Andrus et Avery membres dudit comité.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

SECONDE LECTURE.

Les bills intitulés.

Acte accordant des pouvoirs ultérieurs au juri de police de la paroisse Catahoula et pour d'autres objets.

Acte pour augmenter la compensation des assesseurs de la paroisse Catahoula.

Acte pour agrandir la prison de la paroisse Jefferson.

Lesquels ont subi leur 2de lecture et sur motion, ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

La chambre a repris en considération le bill intitulé:

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin ferré de Mandeville et de la rivière aux perles, le quel était en discussion quand hier la chambre s'est ajournée.

Sur la question pour l'adoption d'une section additionnelle audit bill présentée par Mr McDonald, laquelle est comme suit: Il est de plus décrété que ladite compagnie du chemin est requise de faire une branche de leur chemin, à partir du point le plus praticable, à la ville de Covington dans la dite paroisse.

L'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs Avery, Andrus, Barrow, Breed, Boyle, Brashear, Briant, Bossier, Brazeale, Canon, Chenet, Ducros, Eason, Fréret, Forstall, Grymes, Godbery, Haile, Kennedy, Kenner, Kemp, Lambremont, Moore, James Morgan, Oliver, J Morgan, Poydras, Phelps, Rogers, Slidell, Sparks, Soniat, Swan, Wadsworth, Webre, Walker et Wilson ont voté dans la négative. 36 non et que Mr McDounald a voté dans l'affirmation, 1 oui.

En conséquence la dite section a été rejetée.

Sur motion de Mr Sparks la chambre a repris en considération la 17ème lecture du dit bill par lequel la durée de la dite compagnie est limitée.

Laquelle a été amendée et sur motion adoptée.

Les diverses sections du dit bill ont été adoptées avec amendemens.

Sur motion ordonnée que le dit bill, passe et garde son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération le bill intitulé, Acte pour amender un acte en corporant la compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Les diverses sections du dit bill ont été adoptées avec amendemens.

Sur motion ordonné que le dit bill, passe tel qu'il a été amendé et garde son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre a repris la discussion du préambule primitif, présenté par Mr Grymes, précédent les résolutions relatives à l'excédent de revenu.

Mr Slidell a présenté la résolution additionnelle suivante, pour être insérée entre le préambule et les résolutions relatifs à l'excédent de revenu, déjà adoptée.

Résolu, que les représentans de l'Etat de la Louisiane aux congrès soient invités et que ses sénateurs soient requis à soutenir une telle mesure politique, qui tendra sans conflits avec les principes du compromis contenu dans l'acte de tarif du 2 mars 1833, à réduire le revenu des Etats Unis au même niveau avec les dépenses et par ce moyen prévenir toute accumulation inutile de fonds, dans son trésor.

Sur motion, pour rejeter la dite résolution addition, nelle l'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs Andrus, Barrow, Brashear, Bossier, Canon, Chenet, Ogden, Cade, Ducros, Fréret, Godberry, McDonald, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Soniat, A B Thibodeaux, Webre et Wells ont voté dans l'affirmative, 23 oui, et que Mrs Avery, Breed, Bickam, Boyle, Brazeale, Eason, Forstall, Grymes, Haile, Kenner, Kemp, Lambremont, Lawson, Slidell, Sloan, Wadsworth, Walker et Wilson ont voté dans la négative, 18 non.

La dite motion ayant prévalu, la dite résolution a été conséquemment rejetée.

Sur motion de rejeter le préambule de Mr Grimes conçu dans les termes suivans.

Attendu que cette législature est d'opinion qu'il n'est pas dans l'esprit de la Constitution des Etats Unis, que le Gouvernement Fédéral soit employé comme l'instrument par lequel des taxes seront prélevées au profit des Etats séparément.

Et qu'il est inconvenant d'établir un précédent par lequel il sera au pouvoir des Etats populeux qui ont une influence et leur grande majorité dans le congrès des Etats Unis, les moyens d'user en tout temps de cette suprématie, de continuer un système injuste et inégal de taxation sur les Etats du Sud ou de l'Ouest dans le seul but d'obtenir par la suite une répartition aussi injuste qu'inégale et oppressive;

Que d'après le système de taxation suivi jusqu'à ce jour sur les objets particulièrement adoptés et absolument nécessaires à la consommation des Etats propriétaires d'esclaves, sont ceux qui ont été le plus directement frappés d'impôts onéreux, et la conséquence de ce qui en découle est que ces mêmes Etats ont contribué à la plus grande portion des taxes qui sont maintenant accumulées dans les coffres du trésor général:

Que la répartition de ces fonds aux divers Etats en vertu des dispositions de l'acte du mois de juin 1836, est injuste et inégale en ce que les contrées du Sud qui ont été les contributaires de ces mêmes objets dans les taxes ont été [illegible] propriétaires, n'entrant pas pris en considération dans cette distribution, d'où il résulte que la Représentation populaire qui par la nature de leur population [illegible] une représentation plus nombreuse dans le [illegible] est évidemment un avantage injuste sur ces mêmes Etats qui ont été les principaux contribuables au trésor.

L'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs Barrow, Brashear, Canon, Coulon, Ducros, Fréret, Forstall, Kenner, McDonald, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Soniat, A B Thibodeaux, Wadsworth, Webre et Wells ont voté dans l'affirmative, 21 oui, et que Mrs Avery, Andrus, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Brazeale, Cade, Eason, Grymes, Godbery, Haile, Kemp, Lambremont, Lawson, Slidell, Sloan, Walker et Wilson ont voté dans la négative, 19 non.

La dite motion ayant prévalu le dit préambule a conséquemment été rejeté.

Mr Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait en ce jour, soumis à l'approbation du gouverneur, la résolution chargeant l'ingénieur de l'état de faire un relevé de la rivière Tangipaho.

Par un message venu du gouverneur par Mr Forstall, son secrétaire privé, la chambre est informée que son excellence a approuvé, et signé la susdite résolution.

Sur motion la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 10 heures A. M.

COMMERCIAL.
DERNIERES DATES.

Boston……	9 janv	Tampico……	20 déc.
New York……	11 janv	Mexico……	10 déc
Philadelphie……	12 jan	Londres……	20 nov
Baltimore……	13 janv	Liverpool……	26 nov.
Washington……	13 janv	Paris……	20 nov.
Charleston……	14 janv	Havre……	25 nov.
Havane……	5 janv	Bordeaux……	14 nov

VENTES DE SAMEDI.

200 balles coton	Mississipi,	……	17
50	do	do	16
48	do	do	15
28	do	do	14½
118	do	Texas	16
444			

Vente d'Actions.

50 actions Banque des E. Unis,	(60 jours)	$115
50 do do	(60 jours)	116
100 Banque du Canal de la N. O.		114

PHILADELPHIE, 12 jan.

1 action Banque des Etats Unis				114 7/8
200	do	do	do	115
50	do	do	do	115
100	do	do	do	114 7/8
53	do	do	do	114 3/4
100	do	do	do 60 jours;	116
100	do	do	do	115
150	do	do	do	115

NEW YORK, 11 jan.

Coton—Une demande modérée, mais bonne continue à se faire éprouver pour les cotons et depuis notre dernier rapport nous n'avons remarqué aucun changement dans les prix. Les ventes se sont bornées à 250 balles Uplands de 15 1/4 à 17 1/4; 100 Mobile de 16 à 19 1/4; 100 Florida de 16 à 17 1/4 et 180 Nouvelle-Orléans 17 à 18c. Les importations ont été de 103 balles.

Exportés de New York depuis quatre ans.

Année 1833…	104,862	balles.
1834…	86,242	
1835…	150,236	
1836…	120,970	

Café—Les ventes de café depuis notre dernier rapport comprennent 500 sacs Brésil de 11 à 12; 150 barils de 11 à 11½; 100 Cuba 11½ à 12, et quelques Sumatra à 10 1/4 cents.

Farine—La demande continue ferme pour toutes les qualités et les prix pour celle de l'Ouest, qui a rapidement augmenté est maintenant de 75 à 87½ cts. de plus par baril. La farine du sud a aussi éprouvé une augmentation, mais moins considérable. Les ventes du Canal de marques communes se sont effectuées à $12, celle de choix à $12 25; Georgetown à $11 50; Alexandrie 11 à 11 25; Petersburg $11 50; Richmond 11 25 et City Mills $11 50; d'aux res ventes de farine aigre de la Nile Orléans à 6; farine de seigle est rare et aux mêmes prix.

Melasse—L'approvisionnement dans le marché est très peu conséquent et les ventes ne sont bornées à de petits lots pour la consommation, la melasse de la Trinité de Cuba, en petits lots s'est vendue à 41 cents à 4 mois.

Comestible—La demande pour le bœuf et le porc continue presque limitée à l'exception du mess-porc, que nous quotons de $24 à 25 50. 200 barillets de 7½ barils bonne graisse de Baltimore ont été vendus à 15 cents.

Riz—Les ventes ont été très limitées depuis notre dernier rapport.

Sucre—Les prix se maintiennent fermes; l'approvisionnement général est très faible et celui de la Havane (brun) est entièrement consommé. Les seules transactions particulières que nous avons à mentionner, comprennent quelques boucauds de Ste Croix à 9½. 50 caisses Havane (brun) à 8½ et 25 do blanc à 11c. Des ventes ont eu lieu hier à l'encan de 80 boucauds Porto Rico de 5 94 à 7 37 par 100 livres et 40 barils de 5 34 le baril à 4 mois.

Tabac—Le marché continue dans un état très inactif et nous n'avons aucune vente à annoncer.

Wall street, mercredi 11 janvier.

Une singulière agitation règne en ce moment, et des bruits contradictoires circulent dans les marchés d'argent, les échanges et toutes les affaires. On entend crier à la fois "que l'argent est abondant;" "que le mouvement véritable que la hausse;" "que les offres diminuent;" "que les échanges reprennent un cours régulier;" et chacun trouve mieux vrai et mieux juger que les autres. La presse de la rue Wall, ces organes de la spéculation et de la barberie, proclament hautement ces paroles d'encouragement qu'elles adressent à la foule des spéculateurs et des négociants timides.

Une grande quantité de spéculateurs de la même rue regarde comme positif que cet remarques sont déjà fausses. Ils ne tiennent compte que des affaires qu'ils ont faites, et certainement ces affaires ont pris une grande extension. Hier les actions sont tombées quelques unes même jusqu'à 3 pour cent. Les actions des Etats Unis sont peu demandées les échanges présentent un aspect d'agitation et d'incertitude. L'argent est très abondant; c'est très admissible: mais à quel taux? Hier nous avons vu du meilleur papier de la place négocié à 2 et 2½ pour cent par mois, et ce papier est à une date éloignée, à 5 ou 6 mois pour l'échéance. Les spéculateurs qui sont en bonne position sont quelquefois contraints de se soumettre à cette élévation du taux du papier, quand il est à prochaine échéance, mais la vente à un taux si élevé de papier dont l'échéance est si éloignée, indique dans la construction des marchés d'argent un vice radical que les pouvoirs ne peuvent ni guérir ni détruire en proclamant que "tout est bien." Comment des gens de probité peuvent-ils anticiper sur l'avenir à des conditions tellement onéreuses, qu'ils vendent leur papier à 2 et 2½ pour cent par mois quand l'échéance n'a lieu que dans 4, 5 ou 6 mois? Existe-t-il aucune espèce d'affaires commerciales qui puissent donner des garanties pour un tel empiètement sur l'avenir?

On pense généralement maintenant que la pénurie, causée par le grand nombre d'obligations commerciales, a un peu diminué par leur propre liquidation et la résolution de n'en plus contracter de nouvelles. Nous sommes disposés à croire que le taux élevé auquel se vend encore le papier à la place à long terme, ne provient pas des besoins d'un commerce régulier. Certains mouvemens qui ont lieu autour de nous, nous font penser que l'élévation du taux d'intérêt est maintenue par ceux qui spéculent sur les immeubles.

Beaucoup d'obligations commerciales ont été cancellées mais une grande quantité d'obligations sur immeubles a été mise en circulation et tend à maintenir le taux élevé de l'intérêt de l'argent. Les ventes de propriétés à la chancellerie se sont beaucoup augmentées, et plusieurs mouvemens importans ont eu lieu dans les immeubles; ce qui indique une gêne prochaine. On pense que l'argent est si recherché parce qu'on en a besoin pour maintenir le prix des immeubles. Nos articles du grand entrepôt ont sensiblement diminué de valeur à cause de cette gêne prolongée. Dans l'espace de 6 ou 12 mois, les cotons sont tombés de 10 à 15 pour cent. le tabac de 30 pour cent; les actions du Rail Road de 40 à 50. Durant cette période les prix des immeubles ont été maintenus, par de puissans efforts, de grandes combinaisons, et l'excessive élévation du taux d'intérêt de l'argent. Quelques personnes ont pu plier sous la fatalité du tems, mais en général les détenteurs sont assez forts pour refuser la vente même au risque de payer 2 à 2½ pour cent par mois pour l'argent.

On ne doit cependant pas dire, comme le faisaient hier le Courrier et l'Express, que les immeubles montent malgré la pénurie; car ils ne peuvent pas monter à un taux d'intérêt de 24 à 30 pour cent.

Il faut encore des efforts pour arriver à ce point. Les loyers sont montés le mois dernier à cause de l'abondance des magasins et la suppression de commerce doit les faire baisser dans les quartiers commerçans. Nous attendons quel sera l'effrayant effort que l'on doit faire au sujet des immeubles. La crise commerciale est un peu calmée et celle des immeubles vient de se déclarer. Tout effort sera fait, lors même que les détenteurs devraient élever l'intérêt à 40 pour cent pour maintenir les prix des immeubles et même pour l'élever à un taux proportionné aux loyers des maisons.

Nous observerons cette matière avec intérêt. Les mouvemens d'Albany et Washington commencent à faire sensation dans la rue Wall. On pense en général, que c'est une jonglerie remarquable, machinée entre les deux capitales pour porter influence sur le cours. La modification qu'on a proposé d'apporter à la loi de restriction a excité un éclat universel d'indignation dans la rue Wall, et les mesures qui la composent y sont l'objet d'une méprisante raillerie. Les lois sur l'usure y sont aussi jugées n'être d'aucune utilité. Le refus d'accorder les chartes de la nouvelle banque est aussi regardé comme un coup monté, la témérité manque à la Législature pour faire ses propres marchés. A Washington une proposition pour la réduction des revenus, la seule mesure d'une véritable utilité pratique que l'on ait encore proposée à soulevé l'opposition des politiques et des manufacturiers. On pense maintenant que ni la législature, ni le congrès ne pourront rien faire pour éluder les opérations de transfer ou la réaction du marché de l'argent d'Angleterre sur le nôtre. Nous verrons cependant.

BALTIMORE, 12 janvier 1837.

Coton manufacturé—Les affaires qui ont eu lieu dans le marché ont été passablement bonnes cette semaine et les prix n'ont subi aucun changement. L'approvisionnement a considérablement augmenté.

Café—Les transactions dans le café se sont principalement bornées dans le détail. Ventes de Rio pendant la semaine de 11 3/4 à 12½ et St. Domingue à 11 cents. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente dans les autres qualités.

Coton—Il n'y a eu aucun changement dans les prix. Les seules ventes qui soient parvenues à notre connaissance consistent en quelques balles Uplands de 17½ à 19 cents.

Traites sur l'Etranger—Nous avons remarqué une amélioration considérable dans les traites sur l'Angleterre. Des ventes ont été faites cette semaine de 8½ à 9 pour cent de prime. Les échanges sur France ont aussi éprouvé une amélioration. Nous les quotons aujourd'hui à 5 25 à 5 27½.

Farine de Howard-st.—Les affaires dans les farines de Howard et Franklin streets continuent à être très limitées et les prix sont sans aucun changement matériel. Nous continuons à coter les ventes en magasin à $10 50 pour de l'ordinaire et 10 75 pour des marques extra. Les prix des wagons sont les mêmes c'est à dire 10 25. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente.

Farine de City Mills—Il y a eu plusieurs ventes dans les qualités inspectées cette, à une augmentation sur les prix de la semaine passée. Quelques unes ont été faites à $10. Les lots de choix réalisent les plus forts prix. L'approvisionnement est suffisant pour satisfaire à la demande ordinaire.

Melasse—Il n'y a eu aucune affaire dans cet article à l'exception du détail, à nos mêmes prix.

Comestibles—Les transactions sont les mêmes pour le bœuf et le porc. De petites ventes du lard ont lieu continuellement à des prix de nos dernières prix. Le lard a éprouvé aucun changement depuis notre dernier rapport. Les importations ont été bonnes et [illegible] [illegible]

Sucre—Nous n'avons aucune transaction à signaler sur cette denrée.

Tabac—Il y a eu plus de demande cette semaine pour les différentes qualités de Maryland et la vente s'en sont effectuées plus librement à nos dernières quotes. Les qualités les plus belles se maintiennent à nos derniers prix. Peu d'affaires dans les autres qualités.

Whiskey—La demande pour le whiskey en magasin a considérablement diminué depuis notre dernier rapport hebdomadaire; les prix néanmoins se maintiennent fermes. Nous continuons nos quotations en magasins de 45 46 cents. La demande pour celui des wagons continue à être bonne et les prix sont fermes à 41 cents. Les inspections qui ont eu lieu jusqu'à jeudi au soir, comprennent 25 boucauds et 340 barils.

CHARLESTON, 14 janvier 1837.

Coton—Une amélioration bien marquée dans toutes les qualités a eu lieu depuis notre dernier rapport; les qualités fines continuent toujours à être en grande demande et ont éprouvé une augmentation de 1/2 à 3/4 de cents, ce qui est principalement dû à la rareté de l'article. Nous avons appris de différentes personnes qu'une disposition existe dans l'intérieur de demander un meilleur prix; beaucoup de planteurs ont en conséquence emmagasiné leurs cotons, et ont donné ordre de ne pas les vendre avant que l'augmentation qu'ils espèrent n'ait lieu. Nous ne donnerons pas notre opinion sur l'adoption de cette mesure qui peut entraîner après elle des pertes ou des bénéfices pour les propriétaires. Les ventes d'Upland se montent à 2000 balles savoir: 34 balles à 15c; 61 à 15½; 98 à 15 3/4; 86 à 16; 498 à 16; 81 à 16 3/8; 536 à 17½; 699 à 16 1/2 ...; 498 à 16 3/4; 675 à 17; 88 à 17 1/8; 260 à 17 1/4; 349 à 17½; 53 à 17 3/4; et 15 à 18—ce dernier prix est choisi pour le choix.

Dans les Sea Islands les transactions ont été limitées. Nous avons à mentionner la vente de 160 balles seulement de 50 à 60 c.

SAVANNAH 12 janv. 1837.

Coton—Arrivés depuis le 5 du courant, 4429 balles Upland et 265 balles Sea Island. Expédiés même époque 5535 balles Upland et 179 Sea Island, laissant un approvisionnement en main en y incluant ce qui se trouvait à bord des navires, non expédiés le 12 du courant, de 19966 balles Upland et 666 balles Sea Island. Il y a eu un moment de calme dans le marché aux cotons pendant la semaine passée, et principalement au commencement; des ventes ont été faites à une baisse de nos dernières quotations; mais la partie qui restait à vendre à la fermeture du marché a fait regagner aux acheteurs ce qu'ils avaient pu perdre, excepté cependant, dans les qualités inférieures. Les ventes de la semaine s'élèvent à 2040 balles, savoir, 38 d 14 1/4; 16 à 14 3/4; 44 à 14 3/4, 137 à 15; 55 à 15 1/8, 20 à 15 1/2; 72 à 15 3/4; 660 à 15 1/4; 114 à 15 5/8; 200 à 15 3/4; 15 à 15 7/8; 478 à 16; 174 à 16 1/8; 309 à 16 1/4; 67 à 16 3/8; 116 à 16 1/2.

Il n'y a aucun changement dans le Sea Island, et les ventes qui ont été effectuées ont eu lieu aux prix de nos quotes.

Riz—La demande a été bonne pendant toute la semaine et les ventes se monteront à environ 1000 barriques aux prix ci-après, 47 à $3; 145 à 3 20; 20 à 3 12; 60 à 3 25; 179 à 3 37.

Farine—Il y a un très bon approvisionnement dans le marché et la demande est très modérée. Vente de 100 barils de Baltimore à 11 50; 50 de Richmond à 12.

MATANSE, 4 janvier 1837.

Extrait d'une lettre.—"Nous croyons devoir profiter de cette occasion pour vous écrire au sujet de notre marché. L'approvisionnement de vieux sucre, diminue et les prix sont en quelque sorte plus fermes.—Quelques demandes pour le café. Il y a eu d'assez fortes ventes de melasses à 6 réaux. Le fret est calme. Le chargement du Ligera s'est vendu à 11 7/8 (re[illegible] celui du Elm est encore à vendre et 11 réaux sont seulement offert.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Navire Orléans, Sears, New York, — Franklin & Ames.
Navire Montezuma, Davis, New York, — Bein & Cohen.
Navire Pauline, Garthen, Havre, — T Nicolet & co.
Navire Gloucester, Lima, Havre, — T Nicolet & co.
Navire Manco, Crawford, Liverpool, — G Bedford.
Barque Agnes & Ann, Rosback, Glasgow, — Holmes & Mills
Brick Angel, Leidsdorff, Havane, — Champomier & co
Goëlette Atlantic, Stevens, Attakapas, — Forbush & Sebbins.

ARRIVES.
Bateau de remorque Lion, Hobble, des passes, a amené les bricks Rapid et Hardy
Bateau de remorque Post Boy, Davis, des passes, a amené le brick Morris Cooper et la goël. Brave.
Bateau de remorque Porpoise, Martin, des passes, a amené une barque et deux goëlettes.
Brick Morris, Cooper, Smith de la Havane.
Brick Rapid, Magraw, de New York,
Brick Hardy, Broughton, de Boston.
Goëlette Bonita, Thompson, de Tampico,
Goëlette Brave Smith, de St. Joseph
Bateau à vapeur Sam. Thomas-on, de Lafourche.
Bateau à vapeur Monmouth, Dough, St. Martinsville.
Bateau à vapeur Clinton, Dorsey, St Martinsville.
Bateau à vapeur Livingston, Vicksburg.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan; B Sara
Bateau à vapeur Missouri Fulton, Perrins, Natchez.
Bateau à vapeur Warren, Watworth, Vicksburg.

MEMORANDA.
SINISTRES—Une gazette de New York du 11 janvier dit: La goëlette relâchée à Highlands, dont on apprend avoir perdu ses jours dernièrement l'Horizon, capt. Foster, partie d'ici pour la Nouvelle Orléans; elle a été mise en pièces samedi soir. Cette goëlette a été expédiée le 26 décembre. Le journal ajoute: Il n'est pas connu le seul navire ou brick dans ce port depuis vendredi.
Le navire à vapeur David Brown, qu'on supposait s'être perdu dans sa traversée de la Havane à la Nlle Orléans est entré à Key West le 3 décembre pour se faire réparer.
La goëlette Actress, de Newburyport, a été rencontrée en mer le 27 déc. lat. 40, ayant ses deux mâts cassés, le gouvernail démonté et sans personne à bord.
Le navire Monongahela, de Liverpool pour Philadelphie s'est jeté sur la barre de Dunk. On a envoyé de Philadelphie des secours à ce navire dont la cargaison est évaluée de 4 à $500,000.
Parti de New York pour ce port, 11 janvier navire Yazoo, bricks Commerce et Chili.
Partis de Savannah pour ce port, 15 janvier brick Dunbar.
Partis de Charleston pour ce port, 15 janvier, brick Ceraffow et goëlette Frederic.
Arrivés 11 à Charleston, brick Dimion et goëlette Vesper.

THEATRE D'ORLEANS.
MARDI, 24 JANVIER 1837.
La première représentation de la reprise de
ROBERT LE DIABLE,
Opéra en 5 actes, à grand spectacle, paroles de Messrs. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.
Pendant l'introduction, un rideau infernal.

SALLE D'ORLEANS.
LUNDI 23 JANVIER 1837.
BENEFICE DE Mr. E. BERTUS.
GRAND BAL PARE
Précédé d'un BAL D'ENFANS, qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Prix d'entrée: grandes personnes $1
14 janv — Enfans 50

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Mélodium, &c., sera lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras. L'entrée par la rue Poydras.
On commencera à 7 1/2 heures précises
Prix d'entrée—$1; les enfans, moitié prix.
11 jan—2f

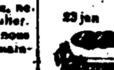

POUR ST. MARTINVILLE ET ATTAKAPAS, et tous les ports intermédiaires, le nouveau bateau à vapeur MONMOUTH, capitaine Dough, partira pour les endroits ci-dessus mercredi 25 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
EASTMAN & BROTHER
23 jan — No 20 Vieille Levée.

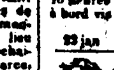

POUR NATCHEZ.—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Penn, partira pour le port ci-dessus et les endroits intermédiaires, mardi 24 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de la Commune, ou à
GRIVOT & FAIGE.
23 jan — No 12 rue Poydras.

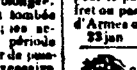

POUR LA MOBILE.—La belle goëlette CHARLES, capitaine Brower ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le port ci dessus mercredi 25 du courant, pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la place d'Armes ou à — GRIVOT & FAIGE.
23 jan — No 12 rue Poydras.

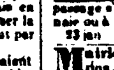

POUR PHILADELPHIE.—Le navire paquebot ED. BONNAFE, capitaine Gallagher sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnaie ou à
23 jan — JAMES REED & Co. 25 rue Royale.

MAIRIE de la Nelle-Orléans.—LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $11 par baril. D'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 23 du courant) 29 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent en sus.
Nlle Orléans, 23 jan 1837.
23 jan — D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE de la Nouvelle Orléans. Avis est donné aux acquéreurs primitifs des terrains vendus par autorisation des Etats Unis et de la ville de la Nouvelle Orléans, qui sont actuellement propriétaires et qui ont rempli toutes les conditions voulues par les ordonnances, de fournir sans délai leurs billets aux commissaires de la caisse d'amortissement général.
On espère que tous les autres propriétaires des dits terrains paieront ponctuellement leurs billets, ou ceux dont ils ont assumé le paiement.
23 jan—2 — D. PRIEUR, maire.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $2000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
20 jan—1an.2pm — E. ROUSSEAU, secrétaire.

A VENDRE.—200 caisses de fer blanc en feuilles. 27 do toiles d'Irlande 4/4 blanches et bise de Bretagne 4/4, Coutil.
ACTIONS sur les banques de Carrolton et Mécaniques et sur la compagnie d'assurance des marchands. S'adresser à — JOHN KILSHAW Jr.
23 janv.

AVIS—Mr J. P. Williams acquéreur de plusieurs lots de terre, dans le faubourg Marigny vendus par Mr Barnett Sr encanteur, le 29 de septembre passé, est prié de passer dans les dix jours qui suivront cette publication, au bureau de Mr C. Pollock notaire public pour remplir les conditions de la vente, faute de quoi ces terrains seront vendus à ses risques à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le 4 février 1837 par le même encanteur. — 23 jan—3

25 PIASTRES DE RECOMPENSES.
PARTI marron le 15 janvier courant du bateau à vapeur Les deux amis (Two friends) qui est dans le chantier de M. Byrn l'esclave Joseph Creighton, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 5 pouces légèrement marqué de la petite vérole, appartenant au bureau des travaux publics; il avait lorsqu'il est parti, un bonnet de drap noir une veste bleue, et un mauvais pantalon, il parle Anglais et Français, il avait vécu en ville auparavant d'être acheté par le bureau des travaux publics.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole ou me le ramènera au bureau ou à M. Rousseau secrétaire du bureau des travaux publics, rue Toulouse No. 27. — Wm. MAYO.
Surintendant général des travaux publics capitaine du bateau à vapeur les Deux amis.
23 janv—3t w

100 Piastres de Récompense.
PARTI marron depuis le 5 de novembre passé, le griffe HENDERSON, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds et demi, robuste, marqué légèrement de la petite vérole. Il est probable qu'il se fera passer pour libre, ayant l'habitude d'avoir des passeports; il était vêtu d'un pantalon de cotonnade, d'un capot de laine, et d'un chapeau de paille. Comme Henderson appartenait depuis très peu de tems à son maître actuel et qu'il est probable qu'il ne se rappelle pas de son nom, il dira appartenir à Mr. Justin Boskier.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de l'Etat, en en donnant connaissance au bureau de ce journal.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. — 23 janv—6

Ventes à l'Encan.

PAR M BARNETT Sr & FORSTALL Co.
SERONT vendus, vendredi prochain, 27 du courant à midi, précis à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis savoir
63 TERRAINS situés au faubourg Pontchartrain, faisant face aux rues Forton, Maurepas, des Florides, à la grande route St Jean et au chemin de la Croix; conformément au plan sans qui sera exposé à la Bourse deux jours avant la vente.
Conditions 1/5 comptant et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés et hypothèque.
Actes de vente pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les terrains du faubourg Pontchartrain sont trop bien connus pour qu'il soit besoin d'en donner ici un plus grand détail; l'accroissement rapide de valeur des propriétés dans cet endroit, l'élévation des terrains, les bâtisses que l'on y construit en ce moment, celle que l'on se propose de construire le printems prochain, sont des raisons suffisantes pour y attirer les personnes qui désirent placer leurs fonds d'une manière avantageuse. — 22 janv—5

PAR JONAS ROBESON & Co.
AUJOURD'HUI, à 11 heures, à l'encoignure des rues Magasin et Gravier, seront exposés en vente, 100 paniers de chapeaux de castor et de feutre; 3 malles de casquet de feutre. 3 malles d'habillemens; aussi, une facture de marchandises sèches, ces marchandises ayant été prises pour douces seront vendues sans réserve.

VINS ET LIQUEURS.
20 caisses vin d'Hermitage,
100 caisses vin Claret,
-8 barils Malaga Sec.
20 dame-jeannes vieille eau-de-vie,
20 do do vin de Porto. — 20 jan—1

PAR JONAS ROBESON.
MARDI, 24 du courant à 10 heures du matin, à son magasin, No 110 rue de Chartres, il sera vendu, une quantité de porcelaine, aussi quelques pendules en albâtre etc. Aussi 3 caisses marchandises sèches, 20 caisses chapeaux; 10 barils whiskey etc. etc. — 20 jan—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mercredi, 25 du courant à 4 1/2 heures de l'après midi, sur la Levée, près de la presse à coton d'en bas d'entre et sous l'inspection des Gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
1 cable en chaîne de 1 1/2 pouce 1 cabestan, appartenant au navire America cap. Hall, venant de Portsmouth, aussi, du cable et un grelin, appartenant au Brick Aguilla, cap. Eldridge, venant de Providence. — 23 jan

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu le lu. de Février 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, pour le compte des personnes ci-après, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente:

38 Lots de Terre situés à Jeffersonville, savoir:

Dandees Robertson,	Lot No.	8
H. Meunier,	"	207
Jacob Duprat,	"	256
J. A. Fontanes,	"	160
J. Valié,	"	104 125, 145 186
H. G. Shark,	"	157 150 232 284, 263 284.
J. Price,	"	200
Samuel P. Moore,	lettre	G triangle.
W. Lomay,	lots	35, 47
H. Kendig,	"	38
J. Rousgant,	"	10, 11, 12
John Shuler,	"	23 et 66
Hills,	"	2,
Comte,	"	98,
A. Laurent,	"	106
C. Hastings,	"	14 et 15
Neuville,	"	118
N. A. Emanuel,	"	108, 110.

Conditions, à la vente. — 21 jan—10

PAR M. BARNETT, Sr.
MERCREDI, 25 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,
Une pièce de terre située dans la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve, à environ 20 milles de la Nlle Orléans, ci-devant établie en sucrerie, mesurant neuf arpents face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation J. Ble St. Amand et de l'autre par celle de Ursin Zéringue.
Conditions, un et deux ans de crédit à partir du 30 novembre dernier, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Les actes de vente chez Jules Mossy. — 21 jan—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente sans réserve de 259 barils de porc
IL sera vendu lundi, 23 du courant, à 10 heures sur la nouvelle Levée, en face de la rue Poydras, par ordre de MM. N & B Ford & Co. sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra. 77 barils mess porc; 182 do 1re qualité de porc mess dans ce port par le chaland Kenny, et sauvés du naufrage du steamer Ge Bayard, de Louisville à la Nouvelle Orléans. Vente au comptant. — 21 jan

ETAT de la Louisiane—Paroisse de St Jean Baptiste—Cour de Preuves—Succession de la feue dame veuve Françoise Norbert Boudousquié.—Lundi, 30 janvier 1837, à midi, il sera vendu par le soussigné, juge de la cour des preuves de la paroisse St Jean Baptiste, en vertu d'un décret de ladite cour des preuves, en date du 26 novembre dernier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la Nouvelle Orléans, trente deux esclaves, hommes, femmes et enfans, parmi lesquels sont plusieurs nègres à talens, tels que charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, sucriers de rang, sucriers, &c.
Conditions: Six et douze mois de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec réserve d'hypothèque et payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, &c. à la charge des acquéreurs.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub. à la Nouvelle Orléans.
Paroisse St. Jean Baptiste, 29 déc. 1836.
31 déc—2ps — T. LE BLANC, juge.

VOLE—Il a été volé chez le soussigné, samedi 21 du courant, dans la matinée, un portefeuille et un livret de banque contenant les effets et billets de banque suivans, savoir:
Un billet tiré par H. Soffret, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $130, payable à 30 jours, daté du 27 décembre 1836.
Un billet tiré par F. Tayford, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $120, payable à 3 mois daté du 1er. nov. 1836.
Un billet tiré par J. Artiguenave, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $652 50 cts. payable à 4 mois, daté du 16 novembre 1836.
Un billet tiré par Vanpelt & Co. à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $1327 30 cents, payable à 4 mois, daté du 5 décembre 1836.
Un billet tiré par Dunamour Neville, de Cincinnati, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $660 27 cts. payable à 4 mois, daté du 17 décembre 1836.
Un billet tiré par J. B. Celle, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $450, payable à 4 mois, daté du 20 décembre 1836.
Un billet tiré par J. Artiguenave, à l'ordre de P. Lalanne & Co., de la somme de $462, payable à 4 mois, daté du 29 décembre 1836.
Ces billets à ordre se trouvaient dans le portefeuille, et les billets de banque dans le livret de banque, savoir: deux billets de la banque de Carrollton, de $100 chaque; deux billets de la banque des Mechanics et Traders, de $100 chaque; trois billets de Tennessee, payables à la banque des Mechanics et Traders, de $100 chaque; les autres billets étaient de $50, 20, 10 et 5, mais on ne se rappelle pas de quelles banques; le tout montant à la somme de $1800 environ.
Les paiemens des billets à ordre ayant été arrêtés, ils sont déclarés de nulle valeur. Néanmoins, le soussigné donnera une récompense honnête à celui qui les lui rapportera, ou qui les lui fera retrouver.
Quant à la somme en billets de banque, il donnera une belle récompense. — P. LALANNE
23 janv—3 — encoignure Exchange Place

Cent piastres de récompense.
PERDU—Samedi soir depuis la limite de la première et de la seconde municipalité, sur la levée jusqu'à l'entrée de la rue d'Anovar, faubourg Marigny en suivant la rue de Canal, la rue de Chartres, la rue St Louis et la rue des Remparts; un petit portefeuille de maroquin rouge; brodé en or sur un côté de lettres initiales P. F et renfermant plusieurs billets et papiers utiles au propriétaire, et une somme de quatre cent quatre vingt cinq piastres en billets de la banque: savoir un billet de cent piastres de la banque de Canal; un billet de cent piastres de la banque de commerce; deux billets de cinquante piastres de la banque de l'Union; deux billets de cinquante piastre de la banque de l'Etat; et six billets de dix piastres et cinq billets de cinq piastres de la banque d'Orléans.
La susdite récompense sera donnée à quiconque rapportera le tout au bureau de cette feuille.
N. B. Comme la personne qui a fait cette perte n'est pas dans une brillante situation, il espère que celui qui aura trouvé ce portefeuille et son contenu, aura l'honnêteté de le remettre. — 23 jan—3 f

Société des Artisans de la N. Orléans.
A L'assemblée anniversaire de la Société, tenue le 21 janvier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées officiers:
M. Cannon—Président.
A. Mondell—Vice-président.
J. Duval—Secrétaire.
R. Hall—Trésorier.
G. Allen, B. Lacoste, D. Philips, J. Woolf. — Commissaires.
W. Slidell, J. Jenkins, W. Sauders, — Comité de santé et de secours
F. May, M. Lathrop, S. Lyall, — Comité de finances et d'emprunt
D. H. Twogood, A. W. Bowers, B. Dennis, — Comité d'investigation.
A. W. Scates, T. M. Doyle, J. Gray, — Comité pour examiner les livres du trésorier et ceux du secrétaire.
Par le président.
J. DUVAL,
23 janv—3 — Secrétaire

A L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires des chemins à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville tenue conformément à l'avis, le 3me. lundi de janvier 1837.
Sur motion de Mr. G. R. Stringer secondé par M. John McDonogh, M. D. E. Barton a été appelé au fauteuil et sur motion de M. James W. Breedlove secondé par M. W. Hoffman, M. Duncan N. Hennen a été nommé secrétaire de l'assemblée lorsque le président de la compagnie M. W. Hoffman présenta le second rapport rendu par le président et directeurs aux actionnaires dont lecture fut faite.
Sur motion de M. G. R. Stringer secondé par Th. Cuny il a été unanimement résolu que le rapport serait adopté.
L'assemblée n'ayant pas d'autres délibérations et sur motion de M. G. R. Stringer appuyé par M. Th. Cuny la séance a été ajournée.
Signé — E. H. BARTON, Président.
DUNCAN N. HENNEN, secrétaire.

LE soussigné a perdu le 14 du courant, un cheval bai âgé d'environ six ans, à une longue queue, l'une des jambes de derrière est blanche, ainsi qu'un milieu de la tête est une tache blanche. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera le cheval ou donnera des informations suffisantes pour le retrouver.
20 jan—1s — A. W. SCATES. 235 rue du Canal.

AVIS—A été perdu par le soussigné un billet daté du 10 janvier à 3 mois d'échéance dans la journée de vendredi et samedi de la somme de trois cent piastres tiré par Mr L. Ferrod et endossé par Mr Louis Spiterno que la personne qui l'aurait trouvé de le déposer à l'étude de Mr Joseph Cuvillier notaire rue Royal entre St Louis et conti, d'autant plus que le paiement en est arrêté.
23 janv—3 — PIERRE ARAMBIDE.

AVIS—Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. V. A. Miebor a fait insérer sur l'Echo d'hier que je lui avais cédé mon intérêt, car mon intention est de continuer le même genre d'affaire comme par le passé à mon nom seul.
23 jan—3 — Rno. FERNANDEZ.

LE soussigné partant pour France en avril prochain, offre à vendre ou à louer une Maison, située rue Bourbon, No 336, entre Ursuline et St. Philippe. Pour les conditions s'adresser au propriétaire, dans la maison.
23 jan—15 — C. POITTEVIEN.

MESSRS. H. F. [illegible] & J. F. PEPIN ont formé une association pour la pratique de la loi, dans la paroisse d'Orléans et les autres paroisses de l'Etat,
Mr. J. F. Pepin a changé son bureau de la rue Carondelet en passage de la Bourse, entre les rues Canal et St Louis. — 18 janv—3m

[illegible] midi [illegible] ci-après décrites
[illegible] St. Louis [illegible] faubourg Franklin [illegible]
lo. 17 Terrains [illegible] Franklin, No [illegible] bornés par l'avenue [illegible] Forton, les rues Magistrats, Lois et Arts, conformément au plan.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, &c.
2o. 26 Terrains au faubourg Franklin formant l'îlet No 120, borné par les rues de la Loi et des Magistrats et les avenues Washington et Floride, conformément au plan.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets &c.
3o. 1 Superbe lot de terre au faubourg Darcantel, à la jonction du chemin de Gentilly et du Rail Road, et bien connu sous le nom de "Coteau Gentilly" ou "Coteau Darcantel," ce joli morceau de terre, le plus élevé de ces environs, mesure 105 pieds 7 pouces face aux Champs Elisées, sur une profondeur de 243 pieds sur lignes parallèles dont l'une fait face à la rue Pelopidas, s'étendant jusqu'à la rue Marigny où la façade sur ce côté mesure également 106 pieds 7 pouces.
Il existe sur cette belle propriété, des améliorations pour $3000, tant en entourage neuf avec porte cochère et petite porte qu'en une maison en bois et de bonne charpente; plus, une cuisine en état de servir. La maison peut être rendue très logeable avec peu de dépenses. Il y a également plusieurs figuiers et pommiers de bonne qualité et d'un très grand rapport. Ce morceau de terre convient parfaitement, par sa proximité de la ville et son élévation, pour y faire soit un jardin, soit une résidence particulière. L'ouverture et le prolongement des rues et avenues du faubourg Franklin faciliteront de beaucoup les communications avec la ville.
La division en lots de l'habitation Hopkins qui doit s'effectuer sous peu assurera à l'acquéreur de grands avantages.
Ce morceau sera vendu en un seul lot, afin de donner à l'acquéreur toute espèce de chance favorable. S'il n'obtenait pas ce prix, il serait plus tard offert par terrains.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets, &c.
4o. 9 Terrains au faubourg Washington et faisant partie de diverses encoignures formées par les rues Bons Enfans, Morales, Moreau et Barthélemy, conformément au plan. Ces terrains sont près des magasins à tabac, sont très élevés et dans un quartier où il se fait beaucoup d'améliorations.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets, &c.
Il existe quelques hypothèques sur une partie de ces terrains, les vendeurs promettent de les faire radier dans le plus bref délai possible; ils laisseront provisoirement en dépôt chez le notaire, une somme suffisante de billets pour garantie de ces mêmes hypothèques.
Les billets seront faits par coupons à la demande des vendeurs. Les actes de vente chez Octave de Armas, aux frais des acquéreurs. [illegible] que la mise en possession. — 21 janv

PAR ISAAC L. McCOY & BARNETT.
Grande vente sans réserve de 150 Ilets, contenant environ 6000 Lots, dans la ville de HARLEM.
LE Mardi, 24 courant, à 11 heures, à la Bourse de l'Arcade, sera vendue cette superbe ville, située au-dessus de la Nouvelle Orléans, entre les villes de Bath et de Shrewsbury, s'étendant en ligne droite du fleuve Mississipi au lac Pontchartrain, distance qui ne mesure qu'environ quatre milles. Les terres embrassées dans cette ville, sont élevées, sèches, et bien distribuées, et une grande partie d'entr'elles ont été cultivées. Le reste consiste principalement en prairies qui les rendent très convenables pour des améliorations de tous genres.
Les propriétaires de Harlem ont projeté un canal navigable pour un bateau à vapeur qui doit faire le trajet du fleuve Mississipi au lac Pontchartrain jusqu'au centre de la ville de Harlem. La rivière qui suivra à vis de Harlem forme une courbe considérable vers le lac, et la supposée considérablement plus de ce point qu'aucun autre sur la carte. C'est aussi sur ce point que le Mississipi offre une plus grande élévation que partout ailleurs sur le lac, ce qui a été prouvé par un relevé, être égal à 14 pieds de baisse pendant au moins neuf mois de l'année.
Les propriétaires considèrent donc, qu'en établissant ce canal on pourrait obtenir de grands avantages, tant par le pouvoir d'eau que partie profit que l'on pourrait y établir dans l'établissement des manufactures, immédiatement au point où est situé la rivière Harlem; c'est l'endroit où les bateaux rentrent de cypres et de chêne, s'arrêtent d'abord en descendant la rivière. Il serait facile d'établir des moulins à scier tout le long du canal, qui recevraient tous leurs matériaux par ce canal de l'endroit de dépôt sur la levée. Il serait tout aussi facile d'établir sur ce point des moulins à moudre le grain et des presses à coton, qui partout ont été préférés au pouvoir de la vapeur. lorsque de tels moulins seront employés dans les faubourg de la Nouvelle Orléans comme on pourra le faire dans tous les cas que l'on vient de citer, où les combustibles ne peuvent manquer que d'être rares, et conséquemment très chers, le pouvoir de l'eau qui peut être obtenu par ce canal deviendra de la plus grande utilité aux citoyens en général, leur offrant des facilités pour l'établissement de manufactures qu'ils ne pourraient ériger autrement.
Il sera assurément très facile de dessécher tout le pays aux environs de la ville de Harlem, par le moyen de ce canal de vitale importance en employant des machines mises par l'eau qui s'y rend, et ainsi dessécher une grande étendue de terre même au delà des limites de la ville.
Cet avantage ne serait pas le seul qui résulterait par l'ouverture du canal qui traverserait Harlem; il serait d'un plus grand intérêt que tous les autres, c'est celui que l'on obtiendrait par l'établissement de briqueteries. Peu d'endroits s'il en existe aucun sur le continent ou probablement dans le monde entier, n'a besoin de tant de matériaux de construction que la Nouvelle Orléans, devenu si rapidement l'emporium commercial, que les briques se vendent maintenant à 16 piastres le millier; il est reconnu que les dépôts du Mississipi ne sont supérieurs à aucun autre, et qu'offrant pour se manufacturer une immense quantité, ce qui par cela même rendrait cet endroit de très grande valeur pour la facilité d'y établir des briqueteries.
On a l'intention de faire ce canal de 100 pieds de large et d'une profondeur suffisant pour admettre facilement le passage de bateaux à vapeur allant à la Mobile par la voie des lacs, et cela sans encourir aucun risque ni augmenter les dépenses du bois.
L'explication de ce plan est remise à la Bourse; il doit passer, et sera plus aisé de le construire que aucun de ceux que l'on a fait jusqu'à présent, attendu de la rivière aux lacs. La plus grande partie des terres ont été cultivées, et les restes sont des prairies, à travers lesquelles il serait très facile de faire un canal, n'ayant ni racines ni troncs d'arbres. Aussitôt la vente des lots il se fera une assemblée des acheteurs afin de présenter une pétition à la législature pour obtenir une charte pour la construction du canal, privilège de banque et tout autre exemption qui puisse faire prospérer l'entreprise en montrant tous ses avantages.
La route en fer Carrollton doit se continuer et passer dans cette belle propriété près la rivière, et jusqu'à la nouvelle ville projetée Shrewsbury. Le prompt accomplissement de cette route est d'autant plus certain que des personnes qui ont de grands intérêts dans la route en fer de Carrollton sont également intéressées dans de grandes propriétés beaucoup plus haut dans la rivière qu'Harlem. Des demandes ont été faites aux Directeurs pour continuer cette route avec tout espoir de succès.
Trois grandes routes passeront dans la ville d'Harlem, ce qui rendra cet endroit facile à arriver. Si un habitant de la ville reste près du lac il peut y venir en 25 minutes par la route en fer de la Nlle Orléans et Nashville; s'il est plus près du centre, il peut y arriver par la superbe route de la Métairie; s'il est près la rivière, il peut atteindre sa maison en quelques minutes sur la route en fer de Carrollton.
Si l'on fait attention que la terre s'élève graduellement de plusieurs pieds à mesure que l'on remonte le Mississipi, qu'Harlem contient une si grande portion de terre labourable et le point le plus étroit de la péninsule entre la rivière et le lac Pontchartrain, la facilité d'exécuter le petit canal projeté pour les unir; tout cela combiné avec les avantages que fournira le pouvoir des eaux qui en serait le résultat, démontre que cet établissement et qu'il peut rapporter un beau profit à l'acheteur soit pour le revendre ou pour y former un établissement, que l'endroit soit ce qu'il soit, c'est là l'endroit pour acheter, il n'y a aucun endroit d'une grandeur semblable sur toute la côte qui soit aussi sain que la ville d'Harlem. Quelqu'un désire-t-il un endroit pour un jardin ou pour bâtir une maison de campagne? qu'il achète un lot dans Harlem. Désire-t-il élever une scierie, moulin à grain, presse à coton, ou tout autre manufacture, agissant par le pouvoir de l'eau qu'il achète des lots d'Harlem.
On n'a jamais présenté un plan de ville qui montre tant d'avantages réunis. Les propriétaires s'engagent à s'unir de bon cœur avec les acquéreurs, en suivant tous les desseins qui pourraient servir à embellir et améliorer cette charmante et nouvelle ville d'Harlem.
Pour plus amples renseignements voyez le plan ci-annexé, également celui à la Bourse de l'Arcade.
Le plan du canal, montrant un réservoir et la possibilité d'établir des moulins, donnant pareillement le profil des terrains entre la rivière et le lac, sera montré à l'assemblée des acquéreurs qui aura lieu aussitôt que la vente le permettra.
Conditions de la vente: Un quart à six mois et le reste à un, deux, et trois ans; les deux premiers billets endossés à la satisfaction des vendeurs; le tout doit être hypothéqué jusqu'à parfait paiement, et s'il n'est pas ponctuellement payé, de porter intérêt à compter du paiement, à dix pour cent. Les actes de ventes se feront pardevant William Boswell, notaire public, à la charge des acquéreurs. — 19 jan—5

SACS DE CAFE.—5000 sacs cousus à fil double à vendre par — HEFFORT & SORGENFREY.
23 jan—6 — No 10 rue Poydras.

H. PALOC & CH. DUFOUR, préviennent leurs amis et le public qu'ils se sont associés aujourd'hui, 20 janvier 1837, sous la raison H. Paloc & Dufour, et qu'ils continueront le même genre d'affaire dans l'importation comme ils l'ont fait précédemment.
Leur bureau est rue Conti, vis à vis la Banque de la Louisiane. — 21 jan—3

LES soussignés étant au moment de quitter les affaires, invitent ceux qui leur doivent à venir payer leurs comptes dans le plus bref délai possible, s'ils veulent éviter les poursuites judiciaires; ils déclarent en même tems ne rien devoir à personne.
21 jan—3 — F. DAUBERT & L. MONTAMAT

NOUS soussignés, assesseurs du Premier District de taxes pour la paroisse d'Orléans, de la rue d'Orléans à la rue du Canal et de la partie Nord Ouest, ayant terminé leur travail, pour savoir que le tableau d'évaluation sera déposé pendant dix jours à partir de cette date, chez Mr. F. Lafargue, rue Saint Louis, entre Levée et Chartres.
Nouvelle Orléans, 20 Janvier 1837.
F. LAFARGUE,
JOHN THIBAUD,
21 janv — M. BOCK.

ARTICLES DE SOIREES ET DE BALS.
LE soussigné vient de recevoir d'Europe par la voie du Nord, un assortiment complet d'articles commandés expressément pour ces réunions et qu'il offre à vendre à des prix très modérés en gros ou en détail:
Dentelles valenciennes et malines de toutes grandeurs;
Entre deux de malines;
Gros de Naples, satin et florence, riches et de toutes couleurs, pour robes;
Mousselines riches de tous les goûts pour do;
Ditto de laine et fil do do;
Mérinos pour robes;
Chale thibets, brodés, satin et cachemire, riches;
Cachemire de toutes largeurs et des meilleurs goûts;
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos riches;
Gants de soie, floselle, mérinos et fil;
Robes de satin; de mousseline et de crêpe, brochés;
Mouchoirs batiste en pièces;
Ditto brodés et garnis de dentelles;
Manteaux mérinos et satin brodés;
Parfumeries assorties de la meilleure qualité;
Eau de Cologne surfine;
Services complets de porcelaine;
Un assortiment de Bijoux;
Lampes et flambeaux à mécanique et autres;
Des boites d'argenterie dans le goût gothique.
S. MITAUD,
21 janv — 71, rue Royale.

AUX DAMES—CENT ROBES des dernières modes de Paris, robes de bals et de soirées, SATIN [illegible] et oriental; FOULARDS, CHALYS, MOUSSELINE THIBET; joli choix de SCHALL; thibet; GANTERIE. Dépôt des PARFUMS à LUBIN fournisseur de la Cour de France.
CH. DEBOURGES,
20 janv—10 — 120, Canal, près Bourbon.

ASSOCIATION—Les soussignés se sont associés aujourd'hui, sous la raison commerciale de Philips & Hart, pour conduire la commission et de transport.
JOS. M. PHILIPS.
HENRY HART.
16 janv 3f